

# FMCI infos

Bulletin d'information de la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie

## ÉDITORIAL

L'arrêté du Ministère de l'Équipement N° 1564-10 du 14 mai 2010, constitue un nouvel obstacle devant l'accès à la commande publique du bâtiment pour la majorité des bureaux d'études marocains d'ingénierie, et risque en même temps d'affaiblir la compétitivité des sociétés marocaines d'ingénierie.

En effet l'arrêté en question a multiplié en cing les agréments d'un bureau d'études pour intervenir dans un marché public de construction de bâtiment et VRD. Ce qui signifie plus de lourdeur administrative, plus d'avantage au profit des sociétés étrangères car le décret qui institue le système d'agrément, exonère les personnes physiques ou morales non résidentes au Maroc.

Par ailleurs, cette multiplication des agréments risque d'aggraver l'émiettement de l'ingénierie, ce qui pourrait avoir comme conséquence, la multiplication des interlocuteurs du maître d'ouvrage. Ce dernier se trouvera face à plusieurs bureaux d'études : BET structures, BET électricité, etc.

Pour ces raisons, **la FMCI réclame la suspension immédiate de cet arrêté.**

## DOSSIER DU MOIS

### Ingénierie du bâtiment et le système d'agrément

**P**our répondre à la diversification de la commande dans le domaine du bâtiment les entreprises d'ingénierie – dans le monde entier - sont organisées de manière très flexible. Elles sont de tailles extrêmement diverses ; des entreprises avec un seul gérant aux sociétés qui regroupent plusieurs centaines de personnes.

Le Maroc n'échappe pas à cette règle mais, il faut souligner que chez-nous l'écrasante majorité est constituée du premier modèle (TPE avec un seul ou 2 personnes). Ces structures représentent des avantages d'adaptation à la commande, mais, elles sont aussi une source de fragilité entraînant, à cause de l'émiettement, la chute des prix et par conséquent la détérioration de la qualité.

Le système d'agrément a été mis en place en 2000 pour offrir une reconnaissance réglementaire à la profession et participer à sa structuration, afin d'éviter la fragilité suscitée. Pour atteindre cet objectif la commission d'agrément a adopté des critères rigides, basés sur une approche quantitative (voir page 2).

Après dix ans d'application, on constate que l'effet contraire s'est produit. Au lieu d'encourager la structuration, le système d'agrément a constitué un des facteurs de l'émiettement. En effet, parmi les agréés en 2010, plus de 53 % ont été créés après l'instauration du système d'agrément.

Sans généraliser, on peut affirmer que de ces bureaux d'études ont été créés par des ingénieurs et cadres, ayant peu d'expérience technique et/ou managériale, attiré par les "avantages" qu'ils ont cru avoir avec le système d'agrément.

Ces "avantages" ne sont qu'illusoire, car presque les mêmes conditions exigées à la demande d'agrément sont aussi exigées pour soumissionner aux appels d'offres ouverts d'offres (voir page 2).

L'expérience de l'agrément démontre que le recours à des obligations imposées aux entreprises, entraîne des effets néfastes. Le modèle d'une qualification basée sur le volontariat – et gérée par de professionnels - est une voie à explorer (voir page 3).

## Ingénierie du bâtiment et le système d'agrément

### Critères d'octroi d'agrément

Les critères d'octroi d'agrément (voir tableau ci-après), soulèvent plusieurs critiques de la part des professionnels, car ils sont basés sur une approche quantitative qui ne prend pas en compte :

- **l'Expérience effective** des Ingénieurs - Conseil qui constituent le personnel clé du bureau d'études, qui ont des compétences approuvées dans plusieurs domaines d'activité et surtout, des expériences dans la supervision et la gestion des projets ;
- **la flexibilité** des bureaux d'études de mobiliser du personnel technique de plusieurs spécialités, des consultants et des sous-traitants.

Cas	Ingénieurs / Cadres	Techniciens	NB de Domaines
<b>A</b>	Le gérant seul	-	1
<b>B</b>	Le gérant seul	1 technicien	2
<b>C</b>	Le gérant + 1 cadre	1 technicien	3
<b>D</b>	Le gérant + 1 cadre	3 techniciens	4
<b>E</b>	Pour tout autre Ingénieur ou cadre supplémentaire		Un domaine en plus

N.B : Les Critères sont par établis par la commission et non par le décret.

### Lourdeur des procédures

#### Entre les exigences du dossier d'appel d'offres et celles de l'agrément

La comparaison de plusieurs dossiers d'appel d'offres lancés au cours de cette année 2011, est dont l'objet est "l'élaboration des études techniques et suivi des travaux du projet de construction", fait ressortir que la plus part des pièces demandées pour l'agrément sont aussi demandées au dossier d'appel d'offres.

Ainsi, concernant le dossier administratif, les pièces suivantes sont demandées pour l'agrément et lors des appels d'offres : l'attestation fiscale, l'attestation de la CNSS et le certificat d'immatriculation au registre du commerce (avec la différence que le modèle "J" est exigé dans le dossier d'agrément).

Pour le dossier technique les mêmes pièces justificatives des moyens humains et matériels : diplômes certifiés conformes et CV légalisés, en plus des attestations de références sont demandés aussi lors de la demande du certificat d'agrément.

Bien entendu on ne peut pas conclure, de ce qui précède que le Maître d'Ouvrage ne doit pas exiger des conditions à même d'assurer la bonne réalisation des prestations, mais on pense qu'il y a certainement des ajustements à faire aux niveaux des procédures d'agrément et des procédure de passation des marchés dans le but de les simplifier.

#### QUELQUES CHIFFRES (ministère de l'équipement ; annuaire FMCI)

Nombre des agréés dans les domaines D1 / D2 en fin 2009 : **245**, dont 73 %, environ **180** ont un encadrement technique constitué d'un ingénieur, un cadre et un technicien ;

Nombre de bureaux d'études créés après 2000 : 53 % soit **130** ;

Nombre des adhérents intervenants dans D1 et D2 en fin 2010 : **146** dont **105** ont un effectif de moins de 10.

## Ingénierie du bâtiment et le système d'agrément

### Système de Qualification en Europe

*(Ce texte est un extrait des interventions d'une table ronde organisée par OPQIBI en 2007 sur l'avenir des qualifications d'entreprises en Europe)*

En France l'ouverture de la procédure d'adjudication publique survenue en 1949 a entraîné la mise en place d'un dispositif de qualification d'entreprises dans le secteur du bâtiment. Ce dispositif avait pour but d'aider les maîtres d'ouvrage publics à sélectionner des prestataires compétents et capables de mener à bien leurs projets. A l'initiative de différentes branches professionnelles, ce dispositif a été progressivement étendu à d'autres secteurs économiques et élargi à l'ensemble de la commande publique et privée. Dans le domaine de l'ingénierie, il a notamment remplacé les agréments que délivraient les pouvoirs publics.

La qualification constitue une démarche volontaire de la part d'une entreprise qui souhaite faire reconnaître ses compétences et son professionnalisme. Elle est gérée par des organismes de qualification qui peuvent être liés par un protocole avec l'Etat, et dont le fonctionnement est défini depuis décembre 2004 par la norme AFNOR NF X50-091. C'est sur la base de cette norme que chaque organisme pourra, à compter de la mi-2007, engager une procédure d'accréditation auprès du Comité Français d'Accréditation (COFRAC), qui devrait en outre faciliter une reconnaissance européenne de la qualification d'entreprise

En Grande-Bretagne, depuis 1998, il existe un système de pré-qualification pour les fournisseurs (entreprises, prestataires d'ingénierie, ..) dans le secteur de la construction.

En 1994, Sir Michael Latham, personnage bien connu dans le secteur du bâtiment britannique, publia un rapport sur l'avenir de la construction. L'une de ses recommandations pour le Royaume-Uni était d'établir un registre de pré-qualification dans le secteur de la construction. Constructionline fut donc créée en 1998 sous la forme d'un partenariat semi-public dépendant du ministère de l'Environnement, du Transport et des Régions. De nombreuses entreprises déposèrent leur candidature à la gestion du service, celle de Capita fut retenue.

Capita et Constructionline ont un objectif principal commun : réduire les formalités administratives pour les entreprises de construction lors de l'étape de pré-qualification. Un autre objectif de second ordre est de réduire le nombre de registres de fournisseurs dans le bâtiment tenus par d'autres organisations telles que les administrations locales et nationales. Ces deux missions contribueront à limiter l'ensemble des formalités dans tout le secteur.

En Allemagne, en juin 2005, le Ministère fédéral des Transports, de la Construction et de l'Aménagement a initié un dispositif de pré-qualification, ... ce système consiste en un test d'aptitude de l'entreprise ainsi qu'en la validation de critères concernant les travaux à réaliser, en conformité avec les lois allemandes et européennes relatives à l'octroi des marchés publics, notamment l'article 52 de la directive sur les marchés publics.

Le système est basé sur le volontariat et géré par des institutions privées. L'institution la plus importante de ce système est l'Association pour la pré-qualification des Entreprises de Construction, constituée d'organisations participant à la passation des marchés publics dans le secteur du bâtiment.

Dans le reste de l'Union européenne, certains pays comme la Belgique ont instauré des systèmes d'agrément ou d'agrération. D'autres s'appuient sur l'existence d'ordres professionnels, comme l'Italie et l'Espagne. D'autres pays encore ne disposent d'aucun dispositif.

Néanmoins, l'article 52 de la Directive européenne sur les marchés publics parue en mars 2004 stipule que les États membres peuvent instaurer soit des listes officielles d'opérateurs économiques agréés, soit une certification par des organismes.

## ACTIVITES FMCI

### Assemblée Générale réunie Extraordinairement sur le système d'agrément

La FMCI a tenu le 26 mars 2011 à Rabat, une assemblée générale réunie Extraordinairement sur la question de d'application du nouveau arrêté n° 1564-10 du 14 mai 2010 modifiant la liste des domaines d'agrément pour le secteur du bâtiment et VRD.

L'assemblée a connu une participation massive des représentants associations régionales : Centre, Tensift, Tafilelt, Fès, et du Nord. Les participants ont exprimé leur refus l'imposition des nouveaux agréments.

Plusieurs recommandations et propositions d'action ont été retenues lors de cette assemblée, et même le boycott des appels d'offres relatifs aux marchés du Bâtiment est envisagé.

### HABITAT - Séminaire sur la qualité et la sécurité dans les chantiers du logement social

Le MHUE a organisé le lundi 28 mars 2011, un séminaire sur « la qualité et la sécurité dans les chantiers du logement social à 250 000 DH ».

M. ZIANI, Président de la FMCI intervenants sur le thème de "la qualité des ouvrages" a parlé des risques de non - qualité dans le domaine du bâtiment en général, et tout particulièrement dans la construction des logements sociaux.

Parmi les causes, citées par M. ZIANI : - la multiplication des nombres des intervenants, en soulignant que ce facteur contraignant peut s'aggraver avec l'émiettement des domaines d'agrément ; - le recours tardive aux bureaux d'études, alors que ce dernier doit être associé très en amont, lors même du choix du site du projet ; enfin, les courts délais alloués généralement aux études et les faibles taux d'honoraires ne favorisent la réalisation des études de qualité.

### RENCONTRE FMCI - ADEREE

Une délégation des membres du bureau de la FMCI a rencontré, le 19 avril 2011, le Directeur Général de l'ADEREE, pour l'examen possibilités de collaboration entre l'agence et la Fédération et contribuer au développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Les deux parties ont convenu de signer une convention de partenariat qui s'articule autour de l'échange de l'information et de la coopération pour la réalisation des actions de sensibilisation et de formation.

## NOUVEAUX ADHÉRENTS

### REGION DU CENTRE

**MED OCEAN** Directeur : EL KANIT EL HOUSSAINE  
Tél. 0522959148 Fax : 0522959143 [medocen@medocen.ma](mailto:medocen@medocen.ma)

**PRO-ENG** Directeur : EL GHANNAMI Ahmed  
Tél. 0522877440 Fax : 0522785999 [info@pro-eng.net](mailto:info@pro-eng.net)

**AHA CONSULTING** Directeur : HOUIR ALAMI Abdelouahed  
Tél. 0522481862 Fax : 0522481867 [a\\_h\\_alami@hotmail.com](mailto:a_h_alami@hotmail.com)

**W ADVISER** Directeur : HANNAOUI Lamia  
Tél. 0522490478 Fax : 0522490484 [contact@w-adviser.com](mailto:contact@w-adviser.com)

### REGION DE RABAT

**B.M.Z.M INGENIERIE** Directeur : BOUCHAQOUR Yahya  
Tél. /Fax : 0537 793232 [bouchaqc@yahoo.fr](mailto:bouchaqc@yahoo.fr)

**AFRITEST** Directeur : CAMARA Ignace Deen  
Tél. 0537570535 Fax : 0537570534 [afritest2008@gmail.com](mailto:afritest2008@gmail.com)

**B.E.T AOUIFI** Directeur : CHAFIK AOUIFI  
Tél. /Fax : 0537360639 [aouifi@gmail.com](mailto:aouifi@gmail.com)

### REGION DE FES

**INGEPOLY SARL** Directeur : AHMITACH ABDELAZIZ  
Tél. /Fax : 0535 641472 [ingepoly@yahoo.fr](mailto:ingepoly@yahoo.fr)

### TANGER - TETOUAN

**ARCADE INGENIERIE** Directeur : ANSARI ABDESSALAM  
Tél. 0539946072 Fax : 0539946115  
[abdesslam.ansari@gmail.com](mailto:abdesslam.ansari@gmail.com)

**BET ALBINAA** Directeur : LAOUDAI Abdessamad  
Tél. /Fax : 0539343472 [albinaabet@gmail.com](mailto:albinaabet@gmail.com)

**BET SOBAC** Directeur : RHONI AHMED  
Tél. 0539938109 Fax : 0539334180  
[cabinet.ingenierie.rhoni@gmail.com](mailto:cabinet.ingenierie.rhoni@gmail.com)

**DETROIT INGENIERIE** Directeur : LAARIF MOHAMED  
Tél. : 0539 324503 Fax : 0539 325253  
[detroitingenierie@yahoo.fr](mailto:detroitingenierie@yahoo.fr)

**DETROIT PROJETS** Directeur : CHARIA OMAR  
Tél. 0539957684 Fax : 0539951161  
[detroitprojets@menara.ma](mailto:detroitprojets@menara.ma)

**GEOLAB SARL** Directeur : OUFRIID Chafiq  
Tél. /Fax : 0539715271 [geolab.btp@gmail.com](mailto:geolab.btp@gmail.com)

**ITQUAN CONSULTING & ENGINEERING**  
Directeur : FIKRAT OMAR  
Tél. 0539940407 Fax : 0539321688 [itquan@menara.ma](mailto:itquan@menara.ma)

**RAMA ETUDES** Directeur : MARSO ANAS  
Tél. 0539324830 Fax : 0539324836 [anasmarso@gmail.com](mailto:anasmarso@gmail.com)

**SERTIGEC** Directeur : MERRAHA MOHAMED  
Tél. /Fax : 0539343943 [merraha\\_sertugec@hotmail.com](mailto:merraha_sertugec@hotmail.com)

**TANJA ETUDES** Directeur : AKRIROUT ABDERAFIE  
Tél. : 0539345433 Fax : 0539942744 [tanjaetude@gmail.com](mailto:tanjaetude@gmail.com)

## NEWS – AGENDA

### IMIST-CNRST –Lancement du portail d'accès aux ressources électroniques

Le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique a organisé une cérémonie du lancement officiel du portail Maghreb Virtual Science Library (MVSL).

Le projet MVSL est le fruit de la collaboration entre l'Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique, entité du CNRST, et le « Civilian Research & Development Foundation » (CRDF Global), organisme d'accompagnement mandaté par le Gouvernement Américain.

Voir : [www.mvslmorocco.ma](http://www.mvslmorocco.ma) (site en anglais)

### BATINNOV 2011

Agora Consulting en partenariat avec l'agence de l'Oriental et la CGEM organise la 1ère édition de BATINNOV, les 29 et 30 juin à Oujda, Cette édition se veut être un moteur régional pour l'innovation dans le BTP. A travers cette plateforme l'ensemble des professionnels du BTP pourront partager leur expérience et se positionner face aux enjeux de la construction durable.

Le forum est doté d'un espace B2B pour créer des échanges et développer des alliances commerciales.

Pour plus de détails : [www.batinnov-forum.com](http://www.batinnov-forum.com)

### CGEM – ASSISE de la responsabilité sociale des entreprises

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) organise le 10 mai à Casablanca les 1ères Assises de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) avec la participation de décideurs, d'opérateurs, de partenaires sociaux, de membres de la société civile et d'universitaires.

### LA 6ÈME EDITION DU SALON LOGIMA

La 6ème édition du salon LOGIMA se tiendra du 5 au 7 Mai 2011, au Centre d'Expositions de l'Office des Changes de Casablanca. des métiers du transport et de la logistique, LOGIMA 2011 ambitionne de réunir près de 200 exposants, nationaux et internationaux, avec un panorama assez complet des offres et solutions à même de répondre aux besoins et attentes de tous les secteurs du tissu économique : industrie, commerce et distribution.

Pour plus d'information : [www.logima.ma](http://www.logima.ma)

### UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'association Marocaine pour des éco-villes (AMEV) en partenariat avec plusieurs institutions marocaines et étrangères, organise la première édition de l'université de printemps du développement durable du 16 au 18 juin 2011 sur le thème de la gouvernance de l'environnement en question.

## NOUVEAUTÉS TECHNIQUES – NOUVELLES ÉDITIONS

### Durabilité d'une centrale éolienne : application aux sites marocains

Des chercheurs du CNRST et de la faculté des sciences de Tétouan, en collaboration avec leurs homologues italiens, viennent de mener une étude pour évaluer, en termes de durabilité, différents sites éoliens au Maroc. Les résultats de l'étude ont montré, les sites du Dakhla (8.4m/s), Laayoune et Tanger peuvent être exploités pour y installer des centrales produisant de l'énergie électrique à partir du vent.

### Irradiation gamma pour réutiliser les eaux usées urbaines

Des chercheurs, de l'INRA et de la FST de Tanger, ont mené une étude portant sur l'utilisation des rayons gamma pour le traitement des eaux usées urbaines. Les résultats ont montré que la technique d'irradiation permet d'éliminer la flore bactérienne totale et les coliformes fécaux, et réduit les demandes biologique et chimique en oxygène. En outre, elle permet de garder les éléments nutritifs (NPK) ce qui ouvre la possibilité de l'utiliser en agriculture.

### Étude cinétique de la défluoration de l'eau potable

Des chercheurs, de la Faculté des Sciences Ain Chock et de l'École Supérieure de Technologie de Casablanca, ont mené, en collaboration avec leurs homologues français, une étude cinétique de la défluoration de l'eau potable en utilisant la technique électrocoagulation/électroflotation (EC/EF).

### La nanotechnologie pour purifier l'eau

Les chercheurs de l'Université de Stanford ont mis en évidence une nouvelle technologie de filtrage pour désinfecter l'eau polluée. Cette technique, nommée low-cost, consiste à piéger et à éliminer les micro-organismes (bactéries), en quelques secondes, grâce à de minuscules pores intégrés à des matériaux filtrants.

**Pour plus d'information :** [www.imist.ma](http://www.imist.ma)

### Nouvelle étude sectorielle sur le secteur des énergies renouvelables au Maroc

Le bureau d'études marocain spécialisé dans la réalisation des études sectorielles a réalisé une récente étude sur "le secteur des énergies renouvelables au Maroc".

Cette étude, de 160 pages plus les annexes, dresse l'état des lieux du secteur, les stratégies énergétique et les programmes nationaux, ainsi que la présentation de l'offre et la demande du secteur, de la réglementation et des normes en vigueur.

**Pour plus d'information :** [www.serec.ma](http://www.serec.ma)